

## 2021\_CT2\_506

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement « Equipements divers Piscines » et de son affectation**

---

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Politique culturelle et sportive  
Sports**

■ Séance du 9 novembre 2021

**07\_1\_02**

■ **Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement « Equipements divers Piscines » et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements

#### ■ Séance du 19 novembre 2021

7739

#### ■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Equipements divers Piscines" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

# M é t r o p o l e   A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Par délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, la Métropole décidait de la création d'une Autorisation de Programme relative aux équipements divers piscines.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

L'opération « Equipements divers Piscines » a pour objet de maintenir le fonctionnement conforme des piscines. Cette opération créée jusqu'en 2021, doit être augmentée afin de permettre la continuité des actions menées dans le cadre de l'entretien et de l'achat d'équipements. Cela consiste notamment au renouvellement de matériel et travaux de petites réparations, mais également aux opérations de mise en conformité et maintenance des organes techniques.

Il est donc proposé de réviser l'opération d'investissement 4581162405 « Equipements divers Piscines » enregistrée dans l'autorisation de programme DI405AP de la Métropole pour un montant de 1 260 137 € TTC.

Cette révision d'opération porte le montant de l'opération d'investissement Equipements divers piscines de 3 280 000 € TTC avant révision à un montant révisé de 4 540 136.79 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,  
Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la création de l'opération n°DI405AP Equipements divers piscines ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 novembre 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 1 260 137 € TTC de l'opération d'investissement DI405AP Equipements divers Piscines, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 1 260 137 € TTC de l'opération d'investissement DI405AP Equipements divers Piscines.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'Investissement DI405AP Equipements divers Piscines pour un montant de 1 260 137 € TTC, portant le montant total de l'opération à 4 540 136.79 € TTC.

# Métropole Aix-Marseille-Provence

## **Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Montant initial de l'AP : 3 280 000,00 € T.T.C.

Révision de l'AP : + 1 260 137 € T.T.C.

Montant final de l'AP : 4 540 136.79 € T.T.C

Déjà financé : 1 525 136.79 € T.T.C.

CP 2021 : 435 000,00 € T.T.C.

CP 2022 : 460 000,00 euros T.T.C

CP 2023 : 650 000 euros T.T.C

CP 2024 : 460 000,00 euros T.T.C

CP 2025 : 460 000,00 euros T.T.C

CP 2026 : 550 000,00 euros T.T.C

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
Politique Sportive

David GALTIER

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d’Aix - Approbation de la révision de l’opération d’investissement « Equipements divers Piscines » et de son affectation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l’unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **12 NOV. 2021**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211109-2021\_CT2\_506-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2021  
Date de réception préfecture : 16/11/2021